

**Par courriel**

Le 10 mai 2021

M<sup>e</sup> Véronique Dubois  
Secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
2<sup>e</sup> étage, bureau 2.55  
Montréal, Québec H4Z 1A2

**Me Simon Turmel**  
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3563  
Télec. : (514) 289-2007  
C. élec. : turmel.simon@hydroquebec.com

**OBJET :** Suivi des décisions D-2020-152 et D-2020-182

---

Chère consœur,

Par la présente, Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le Distributeur) fait suite à sa correspondance du 18 décembre 2020 (B-0093) dans le cadre du dossier R-4061-2018 cité en objet ainsi qu'aux décisions D-2020-152 et D-2020-182 (les Décisions).

À cet effet, le Distributeur dépose, parmi les pièces visées par les Décisions, de nouvelles pièces, dans lesquelles seuls les renseignements caviardés relatifs à des approvisionnements postpatrimoniaux autres que ceux provenant de parcs éoliens demeurent caviardés, soit les pièces :

- Dossier R-4057-2018, pièce HQD-6, document 1.1
- Dossier R-4011-2017, pièce HQD-6, document 1.1
- Dossier R-3980-2016, pièce HQD-6, document 1.1
- Dossier R-3933-2015, pièce HQD-6, document 1.1
- Dossier R-3933-2015, pièce HQD-16, document 1.7
- Dossier R-3905-2014, pièce HQD-6, document 1.1

Les autres pièces visées par les Décisions seront déposées au courant de l'année 2021.

Veillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations les meilleures.

*(s) Simon Turmel*

**SIMON TURMEL**, avocat

ST/ab